

Présentation du Diplôme d'Étude Musicale (DEM) Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) « Arts de la scène »

Saisons 2020-2021-2022

Partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) du Val d'Yerres et le Réseau régional des musiques actuelles en Île-de-France (RIF)

Depuis 2012 le DEM MAA « Arts de la scène » permet à des musicien.ne.s intégré.e.s avec leur groupe dans des parcours d'accompagnement des structures adhérentes du RIF (écoles, lieux de diffusion et de répétition) de compléter leur formation de façon individuelle au sein du CRD du Val d'Yerres, particulièrement sur le plan théorique (composition et arrangement) et culturel. Ces compétences complémentaires acquises doivent permettre une adaptation du musicien dans des projets musicaux dont il n'est pas l'initiateur.

Le Diplôme d'Études Musicales (DEM) est le plus haut diplôme musical français délivré par les Conservatoires à Rayonnement Régional (CRR) ou Départemental (CRD).

Tous les instruments des MAA peuvent être concernés par cette formation : voix, guitare électrique, guitare basse, batterie, percussions, claviers et instruments électroniques, etc.

Modalités d'admission dans le dispositif :

Les musicien.ne.s intéressé.e.s présentent leur candidature (modalités décrites en annexe) à la commission de sélection composées de membres du RIF et du CRD du Val d'Yerres. Cette commission se réunira fin juin 2020.

**Une réunion d'information vous est proposée :
Lundi 25 mai à 19h au CRD du Val d'Yerres**

Les candidat.e.s admis.es remplissent les formalités administratives et commencent leur parcours au sein du conservatoire en octobre 2020, en lien avec leur parcours d'accompagnement au sein d'une structure du RIF.

Formation (500 heures sur deux ans) :

Les horaires hebdomadaires suivant prennent en compte le parcours au sein du CRD et du RIF.

- Instrument et/ou pratique collective au sein des parcours d'accompagnement du RIF (2h00)
- Projet « résidence » (1h30/semaine)
- Formation musicale, arrangement (1h30/semaine)
- Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante (2h/semaine) :
 - Écriture et analyse classique
 - Chant choral classique
 - Participation à un atelier ou orchestre jazz
- Participation à la vie du conservatoire : concerts, master-classes, etc.
- Participation à des temps pédagogiques proposés par le RIF.

Obtention du DEM :

Trois UV sont exigées pour l'obtention du diplôme :

1. UV « Arts de la scène » ou « développement d'un projet artistique » :

Elle permet d'évaluer la réussite du parcours artistique et la maîtrise scénique du musicien.ne au sein de son groupe lors d'un concert public devant un jury de professionnel.

2. UV « pédagogie de projets individuels » :

Elle vise à préparer les élèves à la réalité du métier artistique en leur proposant de travailler sur le montage d'un projet d'action culturelle avec une classe du conservatoire. L'élève se positionne ainsi comme un artiste invité et doit monter un projet pédagogique en lien avec un professeur. Afin de leur apporter un regard complémentaire sur les réalités des métiers artistiques, les styles musicaux et l'interdisciplinarité, le projet se fera avec des élèves qui ne sont pas tous issus du département musique actuelle. C'est également une épreuve de composition et d'arrangement en collaboration avec les professeurs du CRD. L'œuvre est exécutée en public par les élèves du CRD et évaluée par un jury interne au CRD et au RIF.

3. UV « culture des musiques actuelles » :

Elle vient en complément de l'UV « pédagogie de projets individuels ». Elle permet aux élèves d'acquérir les connaissances en termes de théorie et de culture musicale nécessaires pour mener à bien leur projet artistique. Ils constituent un dossier et sont évalués lors d'un entretien avec le jury.

Modalités d'inscription :

Envoyez par mail à jthomas@vyvs.fr et thierry@lerif.org :

- Un document « Informations générales » présentant votre situation administrative et votre parcours de formation.
- Un document « Parcours artistique » présentant vos diverses réalisations, intégrant des liens pour voir et écouter.
- Si vous menez des actions dans le champ de la pédagogie (cours, stages, actions éducatives diverses, etc.), vous pouvez également joindre un document « Parcours en tant que pédagogue ».

Pour toute information :

Jean Thomas – chargé de mission de coordination du département jazz et MAA du CRD du Val d'Yverres :
jthomas@vyvs.fr – 06 23 16 60 30